

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS

Avions A310, A300-600 et A300-600ST BELUGA

Vérin d'éjection de la RAT (Ram Air Turbine) (ATA 29)

1. APPLICABILITE :

- Avions AIRBUS A310 et A300-600 tous modèles certifiés et tous numéros de série ayant reçu application de la modification AIRBUS n° 12259 en production (Bulletin Service AIRBUS (BS) A310-29-2086 ou A300-29-6048 en exploitation).
- Avions AIRBUS A300-600ST BELUGA tous numéros de série certifiés équipés de vérin d'éjection de la RAT de référence P/N 772654 ou 772652 non accompagnés du symbole "29-2".

2. RAISONS :

Il a été rapporté par un opérateur un cas de rupture du carter de vérin d'éjection de la RAT.

Les analyses effectuées ont révélé que cette rupture était due à un phénomène de surpression interne du vérin généré par un remplissage excessif avec du fluide hydraulique.

Le fabricant HAMILTON SUNDSTRAND a mis en cause sa procédure de remplissage et a identifié un lot de vérins susceptible d'avoir été mal rempli.

Un tel type de rupture pourrait empêcher l'extension et l'utilisation de la RAT en derniers secours.

La Révision 1 de cette Consigne de Navigabilité (CN) ajoute les avions A300-600ST BELUGA dans la liste d'applicabilité.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Avions A310 et A300-600 :

Dans les 2 500 heures de vol suivant la date d'entrée en vigueur de la présente CN à l'édition originale, sauf si déjà accompli, vérifier le numéro de série du vérin d'éjection de la RAT installé sur avion et appliquer si nécessaire les mesures correctives suivant le BS A310-29-2088 ou A300-29-6050 (Bulletin Service Vendeur (BSV) HAMILTON SUNDSTRAND ERPS03/04EJ-29-2).

.../...

Avions A300-600ST BELUGA :

Dans les 2 000 heures de vol suivant la date d'entrée en vigueur de la présente CN à la Révision 1, sauf si déjà accompli, vérifier le numéro de série du vérin d'éjection de la RAT installé sur avion et appliquer, si nécessaire, les mesures correctives suivant le BS A300-29-9003 (Bulletin Service Vendeur (BSV) HAMILTON SUNDSTRAND ERPS03/04EJ-29-2).

Tout vérin ayant reçu application du BSV HAMILTON SUNDSTRAND ERPS03/04EJ-29-2 devra être marqué de la date d'application de ce BSV accompagné du symbole "29-2" dans la zone "MOD AND DATE" de la plaquette d'identification.

REF. : Bulletins Service AIRBUS :

A310-29-2086

A300-29-6048

A310-29-2088

A300-29-6050

A300-29-9003

(Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable)

Bulletin Service Vendeur HAMILTON SUNDSTRAND ERPS03/04EJ-29-2.

La présente Révision 1 remplace la CN originale 2002-638(B) du 24/12/2002.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition Originale : 04 JANVIER 2003

Révision 1 : 15 MARS 2003